

---

HYDERABAD – RDS/WHOIS et abus des domaines (via le PSWG)

Vendredi 4 novembre 2016 – 13h30 à 14h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

**PRÉSIDENT SCHNEIDER :** Merci d’être ici dans la salle encore une fois. Je m’excuse de mon retard parce que je participais d’une autre réunion, mais maintenant je vais céder la parole au vice-président du PSWG pour commencer la réunion.

**ALICE MUNYUA:** Merci, Monsieur le président. C’est le groupe de travail sur la sécurité publique. Nous avons présenté deux questions : mitigation de l’abus et le RDS. Robert Flaim qui est ici pour parler de l’abus malveillant du DNS, et puis mon collègue va aborder la question du RDS.

Fabien était chargé de travailler de ce groupe sur la sécurité publique. Il a fait un grand travail. Il nous a aidés à organiser ces séances alors je vais lui passer le micro pour qu’il nous raconte un tout petit peu ce que l’on va faire. Ce groupe de travail a beaucoup travaillé sur différentes questions. Et comme on n’a pas trop de temps, je voudrais présenter un résumé général. On

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

n'aura pas le temps. On va le faire samedi dimanche. Je vais avancer avec les diapos.

Nous avons accordé dans notre groupe d'avoir un troisième coprésident, à savoir, Catherine, de la Commission européenne qui nous accompagne maintenant. Nous en sommes très reconnaissants parce qu'on a beaucoup de travail. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous remercions la Commission européenne d'occuper cette coprésidence avec nous.

On va parler de la mitigation de l'utilisation malveillante. Le GAC nous a donné des avis, notamment à Bruxelles en 2010, à Singapour en 2012 – pardon, 2011, et à Dakar 2011.

Une partie des recommandations qui a trait aux recommandations qui ont été incorporées au contrat des bureaux d'enregistrement ; il y a eu d'autres recommandations incluses dans le contrat d'enregistrement est inclus dans le nouveau guide de candidature. Il est important de considérer que certaines sont applicables à tous les gTLD, comme nous l'avons dit en 2014. Et la partie de la supervision est aussi quelque chose qui est inclus dans la spécification 11, à savoir le cadre pour que les opérateurs de registre puissent répondre aux menaces.

Cette spécification oblige à faire des analyses de sécurité, et l'évaluation aussi, pour prendre les mesures nécessaires et

---

suspendre éventuellement le domaine ; aussi de faire des rapports des menaces et d'en informer l'ICANN.

Par rapport au suivi de l'avis, ce que l'on demande GAC c'est de demander au Conseil d'administration de faire un rapport écrit pour savoir si l'avis du GAC a été mis en œuvre. Et on demandait aux bureaux d'enregistrement de faire des mises à jour, savoir si elles ont été mises en œuvre et dans quelle mesure.

Pour ce qui est du contrat d'enregistrement, on a l'exactitude du WHOIS et les exigences de validation croisée pour la vérification, pour pouvoir faire tout ce lié au respect du WHOIS, la diligence due, et voir dans quelle mesure on peut favoriser la sensibilisation sur l'obligation de respecter ses exigences de la part des bureaux d'enregistrement.

Dans le nouveau guide de candidature des gTLD, on considère les candidatures d'accréditation des registres, la possibilité de veto ; on fait référence à la spécification 11 à la section 3.b et aux efforts de la part de l'ICANN pour sensibiliser les registres. Il faut tenir compte que tout ceci est cohérent avec les termes de référence que vous avez acceptés, qui établissent que ce groupe va évaluer continuellement si l'ICANN possède des mécanismes pour développer et faire valoir les obligations contractuelles de l'ICANN avec les registres de gTLD et les bureaux d'enregistrement. Les recherches des abus, etc.

---

Et on demande au GAC, encore une fois, de considérer une proposition de suivi de l'avis du GAC, et aussi inclure les mesures de monitoring, de supervision, ou plutôt les informations du monitoring du DNS, qui est cohérente avec les termes de référence de notre groupe de travail.

Nous avons proposé un texte pour le communiqué ; je ne sais pas si vous voulez le lire. On demande au GAC de considérer donner un avis de la manière suivante pour évaluer l'efficacité de l'avis précédent du GAC par rapport à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, les recommandations du GAC en ce ayant trait aux exigences de la due diligence pour les organismes d'application de la loi, et l'avis lié au RAA 2013 et les nouvelles sauvegardes des gTLD.

Le GAC devrait être clair sur la mise en œuvre des obligations des registres et des bureaux d'enregistrement, et aussi lié aux initiatives et aux obligations de l'ICANN. Alors le GAC donne son avis au conseil qui doit donner un avis par écrit sur ces questions, qui se trouve à l'annexe 1 qui est joint à notre communiqué.

Je veux savoir s'il y a des questions par rapport à l'utilisation malveillante du DNS avant de passer à d'autres points à traiter.

L'Iran, s'il vous plait.

IRAN :

Merci, Alice. Une question très brève pour commencer.

Je sais que vous parlez très bien l'anglais, mais peut-être pour l'interprétation ce serait mieux de parler plus lentement. Je crois que c'est difficile à vous suivre et vous parlez trop vite. C'est ce que je vous demande.

Et je sais aussi que vous proposez ici un avis, et demander un rapport par écrit n'est pas un avis. C'est une demande. Alors il faut être prudent parce qu'avec les statuts on se demande de quoi on parle. L'avis devrait avoir trait à l'état et au caractère de l'avis. La demande d'un rapport par écrit est une demande ou autre chose. Alors il faut être très prudent. Je ne veux pas en discuter profondément, mais il faut y penser. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Très brièvement, permettez-moi de répondre.

Si nous voulons prendre des actions, il faut dire que nous voulons un rapport par écrit, ou donner notre avis à l'ICANN. C'est une question de forme. Et il faut respecter les formalités, bien entendu. La première chose à faire, c'est d'être d'accord par rapport à ce que l'on veut faire, ce que nous voulons que d'autres fassent, et voir la meilleure manière de le rédiger.

ALICE MUNYUA:

Merci, l'Iran. Je vais prendre vos propos en considération, reformuler le texte pour pouvoir présenter ces exigences. Vous avez quelque chose à ajouter ? Bobby ?

Alors nous passons à la prochaine présentation qui a trait aux services d'annuaire de données d'enregistrement de nouvelle génération.

Je passe la parole à mon collègue d'EUROPOL, Greg Mounier. Le PSWG ou le GAC à travers ce groupe a déjà présenté ses commentaires par rapport à la question. Le premier en mars concernait les principes développés pour le WHOIS de gTLD en 2007. Nous avons contribué à la période de consultation publique du 10 septembre de l'année dernière. Et l'état actuel des choses par rapport au PDP nous montre que nous sommes à l'étape un sur trois pour déterminer pourquoi on a besoin d'un RDS de nouvelle génération pour remplacer le WHOIS si c'est vraiment nécessaire, puis une déclaration d'objectifs et les exigences qui devraient être revues.

On en est en cette étape sur le PDP. Je ne sais pas si mes collègues veulent ajouter quelque chose.

---

GREGORY MOUNIER: Juste un commentaire. Nous commençons à travailler pour délibérer sur les exigences du prochain WHOIS vers la fin de l'année. Nous allons faire un rapport initial et le GAC aura l'opportunité de faire ses commentaires à cet égard.

Nous espérons bien que le PSWG puisse préparer la version préliminaire pour que vous puissiez voir si vous êtes d'accord ou pas. Nous espérons bien pouvoir accomplir ceci à la fin de l'année.

Merci.

ALICE MUNYUA: Merci, Greg. Des commentaires ou des questions ? S'il n'y a pas de commentaires ou de questions, je peux vous montrer très rapidement ce que le PSWG fait.

Il y a des questions qui peuvent être intéressantes. Nous considérons les processus pour le renforcement des capacités, la diffusion externe. Le PSWG travaille avec le sous-groupe des régions faiblement desservies, et nous avons déjà commencé à faire des activités de diffusion externe avec des réunions en personne avec l'ICANN, avec INTERPOL en Afrique, etc. Des questions liées au cyberdélit, des questions liées au WHOIS, comme celles dont nous avons parlé. Il y a la Commission européenne et les États-Unis qui nous représentent aussi. Il y a

---

différents PDP qui sont déjà en cours, comme par exemple le RDS dont nous avons déjà parlé. Et aussi l'accréditation de la privacité et la représentation.

Nous sommes dans une étape d'accréditation, et les États-Unis nous aident dans ce travail. On participera samedi dans une réunion organisée par la Suisse pour présenter une mise à jour sur les procédures subséquentes pour les nouveaux gTLD.

Et considérant les différentes initiatives, il y a le cadre pour les opérateurs de registres pour répondre aux menaces de sécurité liées au contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement, et aussi, pour tenir compte de toutes les questions d'hameçonnage, etc., et de respect au contrat.

Il y a différentes révisions en cours, le CCT, comme je l'ai déjà dit, la stabilité, la sécurité, la révision du RDS et la révision du WHOIS.

Pendant cette réunion, le PSWG a proposé, au nom du GAC, deux questions suscitant beaucoup d'intérêt, et peut-être mon collègue pourra vous raconter un tout petit peu de ces séances, les horaires, etc.

Je passe la parole à Fabien.

---

FABIEN BETREMIEUX: Je travaille au groupe de soutien du personnel de l'ICANN, pour le GAC, et je vais vous raconter de quoi s'agissent ces réunions.

L'idée, c'est que toute la communauté puisse être disponible pour assister à ces réunions et discuter les questions qui les intéressent. Comme vous savez, le PSWG a proposé deux de ces séances ; une avec le groupe de travail des régions faiblement desservies. On a proposé une troisième séance. Alors je vais vous parler des deux premières qui ont été l'initiative du groupe de travail sur la sécurité publique. Tout d'abord, les nouveaux gTLD, samedi, deuxièmement, une mise à jour des initiatives liées aux WHOIS.

Par rapport à l'atténuation de l'utilisation malveillante, l'objectif du PSWG est le suivant : en plus de donner des informations mises à jour sur les pratiques actuelles dans ce domaine, il nous intéresse de nous cibler dans les meilleures pratiques, les pratiques de l'industrie dans ce secteur. Comme vous savez, l'ordre du jour que l'on a distribué dans la liste de diffusion du GAC, il y a une série d'orateurs de l'industrie qui vont parler de leurs pratiques et qui vont les partager avec tous. C'est-à-dire, ce qui a trait au travail avec le service SSR, de la perspective des registres gTLD, les registres des TLD, des bureaux d'enregistrement, des parties prenantes commerciales, etc.

---

Alors je crois que c'est une séance qui sera vraiment intéressante pour vous. L'horaire est de 13 h 45 au Hall 3.

Pour ce qui est de la deuxième séance mentionnée précédemment et qui a été présentée par le PSWG, il s'agit d'une mise à jour sur les initiatives liées au WHOIS pour voir la question de la responsabilité en relation avec le WHOIS et pour que les organismes d'application de la loi puissent accéder aux données WHOIS et voir si ces données sont exactes.

La structure de la séance fera en sorte que la séance soit distribuée en trois parties. Premièrement, l'introduction de la part du PSWG qui va inclure en quelque sorte un exemple de l'utilisation des autorités de la sécurité publique du WHOIS, et Gregory Mounier d'EUROPOL fera un résumé, et puis on discutera les initiatives du WHOIS.

On va parler du WHOIS tel qu'il fonctionne aujourd'hui, le système d'information de l'exactitude du WHOIS, puis on va parler du WHOIS détaillé. Et on parlera aussi, dans l'autre partie de la réunion, du futur du WHOIS.

On fera une analyse du PDP du RDS et des services d'accréditation. On a demandé aux orateurs de se cibler sur la question de la responsabilité et de faire référence à la manière dont ces questions aident à ce que les données du WHOIS soient

---

plus exactes et plus accessibles. En conséquence, cette séance aura lieu samedi dans le Hall 3, à 15 h 15.

Voilà tout ce que je peux vous dire pour l'instant.

ALICE MUNYUA: Merci, Fabien. Des questions, des commentaires ? L'Espagne, s'il vous plait.

ESPAGNE : Merci.

Dans votre résumé sur les séances de questions de grand intérêt, vous avez mentionné le programme du SSSR. Ceci est mentionné dans la version préliminaire de l'avis que le groupe de travail a distribué au GAC. Je n'avais jamais entendu parler de ces programmes. Pourriez-vous nous faire un petit résumé de l'objectif de ces programmes, voir comment ils peuvent être utilisés pour atténuer l'utilisation abusive du DNS ?

Et j'ai encore une autre question à vous poser. Peut-être que je pourrais la poser plus tard.

Je voudrais recevoir des informations mises à jour sur l'état du travail de l'équipe de révision qui analyse la mise en œuvre du programme d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

---

ALICE MUNYUA:                      Merci, l’Espagne. Fabien, vous voulez répondre ? Ou Bobby ?

FABIEN BETREMIEUX:              Merci de votre question. Par rapport à la première question, ce qui était là comme le programme avec le sigle que vous avez mentionné, IS-SSR, cela a trait à l’équipe SSR de l’ICANN. C’est le sigle qui correspond à la sécurité, la stabilité et la résilience. Et c’est une équipe de l’ICANN, du bureau du CTO, n’est-ce pas ? Et corrigez-moi si je me trompe, mais cela a trait au travail démarré par l’équipe et les équipes qui travaillent dans la conception. On l’a inclus sur l’atténuation de l’utilisation abusive du DNS parce que, demain, on recevra une mise à jour de cette équipe de SSR et nous vous invitons à participer parce que peut-être vous pourrez avoir le contenu directement de la part de ceux qui travaillent sur la question.

BOBBY FLAIM :                      L’une des questions pour lesquelles on voulait souligner le travail de l’équipe SSR, c’est qu’on fait beaucoup de travail pour atténuer l’utilisation abusive, mais on n’en parle pas trop. Il faut savoir qu’il y a beaucoup de questions à cet égard et nous voulons vraiment souligner l’excellent travail qu’ils réalisent.

---

Bien des fois, on perd des informations au sein de l'ICANN parce qu'il y a la question de la conformité contractuelle, mais cette équipe de la sécurité travaille beaucoup, et c'est très intéressant de savoir ce qu'ils font, comment ils interagissent avec la conformité contractuelle, et savoir de leur efficacité pour analyser le travail des registres, des bureaux d'enregistrement, quelles sont les politiques à appliquer, les cas d'utilisation abusive.

ALICE MUNYUA:

Ces sessions traitent des questions de grand intérêt- ont le but d'impliquer toute la communauté de l'ICANN pour pouvoir discuter de la question qui a déjà été présentée au GAC. Nous invitons donc les membres de la communauté à présenter leur contribution pour discuter de questions en particulier. Nous croyons que cela est pertinent et voilà donc pourquoi on a les équipes du SSR, les registres, les bureaux d'enregistrement, des parties de la communauté, l'ALAC et d'autres.

Alors ce sera une réunion interactive que nous aurons, nous l'espérons bien. En conséquence, il est très important que vous soyez là et que vous puissiez participer et poser vos questions.

La Palestine demande la parole.

---

**BOBBY FLAIM :** Je voulais ajouter que nous sommes dans une nouvelle étape de l'ICANN, liée à la transition de la supervision de l'IANA. Ce sera donc très important de voir ce que l'on fait avec les organes d'autoréglementation pour voir que le DNS soit stable et résilient. C'est pourquoi il est très important de comprendre pourquoi on pose ces questions et voir les capacités de l'ICANN pour avoir un service de police et d'autoréglementation ou autorégulation.

**PALESTINE :** Pour ce qui est des parties prenantes pour l'enregistrement, vous avez mentionné qu'il y avait une partie prenante d'enregistrement. Je voudrais savoir quel est ce type d'enregistrement et pourquoi c'est un crime dans un pays et pas dans un autre. Et d'autre part, pourquoi je suis obligé à obéir une loi qui parle de la mise en œuvre géographique de l'IIR, et que se passe-t-il avec le RIPE ; par exemple, ceci fonctionne dans les Pays-Bas et je dois prévoir une loi semblable à l'IIR.

Et dernière question, lorsqu'on parle de l'utilisation malveillante du TLD, du gTLD, tout le monde sait que je parle de l'enregistrement. Mais je voudrais savoir quels sont ces cas. Merci.

---

ALICE MUNYUA: Greg ou Bobby ?

BOBBY FLAIM : Je ne suis pas très sûr de ce que vous avez demandé. Peut-être pourriez-vous reformuler la question ; comment cela est lié à l'atténuation de l'utilisation malveillante. Pourriez-vous reformuler votre question pour voir si je peux mieux la comprendre ? Merci.

PALESTINE : J'ai pas parlé d'atténuer la question des peines, mais si quelqu'un fait quelque chose sur Internet que l'on considère un délit, mais pas dans un autre pays, vous avez pris cela en considération ?

Et en plus, j'ajoute une question. Lorsqu'un pays, par exemple, continue ou suit – pardon, la loi RIPE ; par exemple, la loi des Pays-Bas, c'est-à-dire on va l'appliquer dans mon pays ?

BOBBY FLAIM : C'est un enjeu, je crois. Un enjeu auquel fait face le modèle multipartite. Il y a différentes lois, différents délits. Alors il faut savoir si on parle d'un registre ou d'un bureau d'enregistrement ; il faut savoir quelle est la juridiction. Il faut connaître quelles sont les lois qui les régissent. C'est une

---

question difficile parce qu'elle a trait à différents traités et différentes législations. Et c'est sans doute un enjeu parce que si on a un registre américain, et il y a un autre pays qui dit qu'il y a eu une violation, comment ce registre ou ce bureau d'enregistrement des États-Unis va aborder la question si cela n'est pas un délit aux États-Unis. Donc c'est quelque chose à quoi il faut penser. Il faut travailler au niveau du gouvernement, ce qui veut dire qu'il va falloir travailler suivant les lois locales de chacun des pays. Malheureusement, il va y avoir des circonstances où les résultats ne seront pas favorables, et peut-être il y aura des pays qui ne pourront pas agir sur cette action.

ALICE MUNYUA:

Merci, Bobby. L'Espagne, vous avez d'autres questions ?

La Thaïlande et les États-Unis par la suite.

THAÏLANDE :

Merci. Merci du travail du PSWG. Et dernièrement, j'ai perdu une partie de ce travail, mais je voulais signaler pourquoi c'est important pour la Thaïlande de participer de ce groupe de travail sur la sécurité publique. Parce qu'il y a beaucoup d'utilisation malveillante, notamment avec le ccTLD de la Thaïlande.

---

Ceci est une de nos priorités parce qu'il y a eu des utilisations malveillantes dans ce ccTLD, notamment .TL ou .TH ; je crois que la Nouvelle-Zélande a parlé d'un MoU, et voir comment on peut lier un délit aux ccTLD.

Nous voulons appliquer donc dans les communautés des gTLD le mécanisme qui devrait être appliqué, c'est-à-dire avoir des mesures ou voir la manière de trouver une solution à ce problème.

Il est important que le GAC comprenne ça aussi, parce qu'il travaille très près des opérateurs de ccTLD. Alors nous voulons surtout souligner la question d'éviter l'abus malveillant de notre souveraineté.

Nous avons travaillé de la traduction et la translittération des pays qui sont dans le contrat, et l'information que l'on peut présenter dans la langue locale du groupe de travail du PDP, notamment parce qu'il n'y a pas de consensus, notamment si le pays n'utilise pas l'anglais, et voir si l'on peut traduire le nom ou pas.

Nous savons que chaque pays, il a sa propre langue. Cela crée aussi un problème pour les organismes d'application de la loi pour voir le WHOIS, la validation, limitée à son propre territoire.

---

Je voulais signaler cela et dire qu'il y a d'autres niveaux qui sont liés à la question, à cette même question, qui ont trait à la stabilité du DNS et aux politiques publiques. Et voilà la raison pour laquelle ils sont abordés par le GAC.

ALICE MUNYUA: États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, Alice.

Je voulais répondre à la question de l'Espagne sur la condition de l'équipe de révisions de la mise en œuvre des services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation, parce que j'ai participé de ce groupe et ils ont informé. Et en fait, il y a eu une séance publique ce matin. On a mis à jour sur l'état des travaux. Il faut voir comment continuer. Le processus sera long. Il y aura différentes dates limites à respecter dans l'avenir, mais la mise en œuvre est prévue pour janvier 2019.

Je crois que l'on cherche des contributions pour la mise en œuvre de ce programme ; je crois que c'est le personnel de l'ICANN qui est chargé de ça. Et je ne sais pas si le PSWG va nommer quelqu'un pour participer de ce groupe. Je pense qu'il y a des points qui doivent être abordés pendant la mise en

---

œuvre. Alors ce serait bien qu'il y ait une représentation du PSWG.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup, les États-Unis. Nous avons maintenant Nick Shorey, du Royaume-Uni, et Niue, qui sont des membres. Je ne sais pas si le Royaume-Uni veut s'exprimer.

ROYAUME-UNI : Oui. Nick. Oui. Nous avons, en fait, trois membres. Il y a moi, Par, quelqu'un dans le groupe, et Lauren Kapin. Je pense que nous sommes bien représentés dans le groupe pour, enfin, échanger des informations sur ce qui arrive. Je sais que ce processus prendra un certain temps.

ALICE MUNYUA: Merci, le Royaume-Uni. L'Indonésie maintenant.

INDONÉSIE : Merci. Je voudrais revenir sur ce que Bobby Flaim vient de dire, l'information qu'il a présentée sur le fait que quelque chose puisse être illégal dans un pays et légal dans un autre.

Je voudrais signaler qu'il y a trois ans, l'IUT a fait quelque chose de l'ordre de la simulation. Une personne d'un pays déterminé devait faire un test de pénétration sur un site Web d'un autre

---

pays, et c'est légal dans le pays dont on parle, alors que c'est illégal dans le pays auquel on ferait ça.

L'IUT l'a présenté ou l'a traduit en justice. Il y a donc une personne qui visite un pays en vacances, et on l'emprisonne ; il va passer plusieurs années en prison parce qu'il a fait cela dans cette simulation, non ? Dans cette simulation, l'ambassadeur du pays en parlait au Ministre des affaires étrangères, et ils ont été d'accord, nous allons arrêter cela à ce stade pour éviter qu'il y ait une guerre si les tensions s'accroissent.

Dans ce cas-là, étant donné les fortes probabilités pouvant exister entre les pays, je ne sais pas pourquoi l'IUT a arrêté la simulation là. Moi je voudrais savoir si vous ou peut-être notre organisme d'application de la loi pourrait se retrouver dans une situation de ce type dans la vie réelle, et pas dans une simulation, par exemple. Merci.

BOBBY FLAIM :

Nous avons assisté à des situations où il y a eu des problèmes ou des défis de juridiction — des défis juridiques, là où il y a une loi qui détermine qu'un certain fait est un délit dans un pays et pas dans l'autre. Bon par exemple, les États-Unis. Nous avons essayé de travailler avec le gouvernement de l'autre pays pour essayer de le résoudre autrement, voir quelles autres mesures on pouvait prendre, voir si on pouvait utiliser les termes de service.

---

Parfois il y a des méthodes de bonne volonté. Voilà ce que nous avons essayé de faire aux États-Unis. Comme je l'ai dit, parfois on obtient de bons résultats, et parfois on est obligé d'employer d'autres méthodes.

ALICE MUNYUA:

Excusez-moi, je ne peux pas voir. Il me semble que quelqu'un a levé la main. Tracey essaie de voir – non. Voilà.

Fabien me rappelle que le PPSI- enfin, c'est un thème que l'on abordera demain, demain dans l'après-midi. Donc l'on peut là poser des questions à cet égard pour voir quelles sont les perspectives d'avenir. S'il n'y a pas d'autres questions à cet égard, je crois que nous pouvons finir notre travail ici.

Ah, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci, Alice.

Je me demande quelles sont les idées qui existent par rapport au nombre d'activités sur le WHOIS ; je parle de l'ICANN. En ce moment, les révisions ou le nombre de révisions existantes, ou il en va de même pour le PDP pour remplacer le WHOIS. Il me semble qu'il y a beaucoup d'activités concernant le WHOIS en ce moment. Ces activités simultanées qui peuvent se chevaucher

---

même entre elles, je ne sais pas si c'est l'emploi le plus efficace pour la meilleure approche de ces thèmes.

Je ne sais pas si les personnes ici présentes ont une idée du nombre d'activités qui existent à ce propos.

Je crois que non.

ALICE MUNYUA:

Nous devrions, peut-être, débattre de cela dans la séance d'intérêt du WHOIS; soulever cette question et parler des chevauchements et des activités pour voir si c'est l'emploi de temps le plus efficace pour tous.

NOUVELLE-ZÉLANDE :

Merci, Madame la présidente. Je voudrais faire un commentaire sur ce que le Royaume-Uni a dit. Ce n'est pas un problème. Nous avons soulevé cette question avant, même pendant la séance de grand intérêt. Et nous avons, par conséquent, demandé une réponse à cela.

ALICE MUNYUA:

Merci. Puisqu'on parle de la participation dans ce groupe de travail sur la sécurité publique, sur le partage de la charge de travail, nous ne sommes pas très nombreux comme vous pouvez le voir, ceux qui participons au PDP.

---

Une partie des membres du PSWG et du groupe de travail sur la sécurité publique participent à d'autres groupes. Donc je demanderais aux représentants des gouvernements – je vous demanderais de vous engager à soutenir les autorités d'application de la loi dans ce groupe pour qu'elles participent davantage au PDP, et pour que le GAC puisse présenter son avis sur les politiques publiques ou collaborer par rapport aux questions de sécurité. Voilà ce que je vous demande en tant qu'efforts de sensibilisation pour encourager les organismes d'application de la loi dans chacun de vos pays qu'ils viennent faire partie du travail du PSWG, ce groupe de travail sur la sécurité publique.

Ceux qui ont fait pendant longtemps partie de ce groupe, nous pourrions peut-être aussi vous donner du soutien, parce qu'une partie des processus de l'ICANN est assez complexe.

Merci beaucoup. Thomas, je te cède la parole de nouveau.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, Alice et mes collègues. Je pense que, pour la première fois, nous sommes un tout petit peu en avance. Nous pouvons prendre une pause de 10 minutes pour attendre les collègues de la GNSO avec qui nous aurons une réunion d'ici 11 minutes. Voilà. Je clos cette séance. Merci beaucoup à vous tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**